Pierre Pomponne Amédée Pocholles

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1779

Né à Dieppe (Seine Infre , le 30 Septembre 1764

Mort à Paris , le 5 juin 1831

Député à la Convention

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

Voir :

J. Loth : Notice biographique dans : Les Constitutionnels de la Seine Infre, 1883, p. 349-356

? Le conventionnel Pocholle, son frère et sa soeur, dans l'Intermédiaire, 1900, T. XLI, p. 551-553

O. Quesnoy : La carrière du conventionnel Pocholle d'après quelques lettres inédites 1913 dans les Annales révolutionnaires, T. VI. p. 232-239

E. Welvert : Les régicides, Ramel, Pocholle, dans la Nouvelle Revue XLIX, 1920, p 320-328.

C Pierre Pomponne Amédé Pocholle

1788-89 Angers rhéto

C Pocholle Pierre Pomponne Amedée

17 sept 1790
permis de se rendre à Paris

13 oct 1790
[illegible] d'Angers à Dieppe pour la rhéto

Le Conf. Pierre Pompomme Amédée Pocholle

M. M. 617 page 156 verso = Le Conf. Pierre Pompomme Amédée Pocholle, de Dieppe, tonsuré fils de M. Pierre Pocholle, avocat et de Dlle Marie Barbe Vincent, né le ....
a fait ses études d'humanités à Dieppe, est entré à l'Institution de Paris le 12 Novembre 1779, et a été admis le 19 du même mois. Il paye 200# de pension

---

M. M. 613 p. 164, N 661 = Né à Dieppe en 1764, reçu le 19 oct 1779

1780 Montmorency étudiant en philosophie

1781 Angers 6

1782 " "

1783 " 5

1784 " 4

17 sept 1790 permission de se rendre à Paris

Liste d'avril 1790 = Au collège d'Angers, rhétoricien, âgé de 25 ans ½, acolyte, entré en octobre 1779

Biographie moderne = Leipzick, Paul Jacques Besson, 1806, t. IV, p. 61

Amédée Pocholles, professeur de rhétorique à Dieppe, fut député suppléant de la Seine Inférieure à la Législative, où il ne prit point séance, et ensuite député à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. En 1793, 94, 95 il fut successivement envoyé dans la Vendée, où il exagéra les pertes des royalistes, mais ne commit aucune cruauté ; à Lyon, où il s'opposa aux Jacobins ; et à Tours, où il se conduisit avec assez de modération. Prudhomme lui reproche cependant, avec beaucoup d'énergie, d'avoir violé le tombeau d'Agnès Sorel, dispersé ses cendres, etc. et il assure que ce fait est consigné dans les registres de la municipalité de Loches.

Gocholles fut ensuite nommé aux 500, concurremment avec Garnier de Saintes ; mais il ne fut point admis ; il devint ensuite commissaire du Directoire à Corfou.

Robert et Cougny = Dictionnaire des parlementaires français, Paris, Bourloton, 1889.

Pierre Pomponne Amédée Pocholles, membre de la Convention, né à Dieppe (S. Infre) le 30 septembre 1764, mort à Paris le 5 juin 1831, entra à 15 ans dans la Cong. de l'Oratoire, devint professeur à Angers dans un collège de l'Ordre, qu'il quitta en 1790, sans y avoir prononcé de voeux. Son père, juge et subdélégué à Dieppe, l'avait appelé auprès de lui pour le former aux fonctions dans lesquelles il espérait l'avoir pour successeur. Mais la Révolution vint modifier ces dispositions. Maire de Dieppe en 1791, Pocholles fut désigné comme député suppléant de la Seine Inférieure à l'Assemblée législative, où il ne siégea pas, puis fut élu, le 3 sept. 1792, membre de la Convention pour le même département, le 2e sur 16, à la pluralité des voix. Dans le procès du Roi, il répondit au 3me appel nominal : « Je crois que des mesures de faiblesse, que des demi-mesures sont les plus dangereuses dans les crises d'une révolution. Si Louis vit au milieu de nous, je crains que le spectacle de l'infortune n'efface à la longue la plus juste indignation. La mesure du bannissement ne me paraît pas meilleure. Si les Tarquins bannis ne furent plus dangereux et ne purent rentrer dans Rome asservie, c'est qu'ils n'avaient pas comme Louis de nombreux amis dans l'intérieur et des milliers de bras armés au dehors sous l'étendard de la révolte. On craint après sa mort les tentatives d'un ambitieux qui prétendrait à le remplacer. Je demande comment un ambitieux serait encouragé par le châtiment d'un tyran ? Ne serait-ce pas au contraire votre faiblesse ? Craindrait-on que les Français tremblassent devant un tyran nouveau, lorsqu'ils frissonnent encore d'horreur au souvenir de leurs chaînes ? Je vote pour la mort de Louis ; et puisse sa tombe enfermer toutes nos divisions et nos haines ! » Envoyé en mission dans la Somme, la Seine Inférieure, à Lyon, puis dans l'Ouest, il se montra opposé au maintien du régime révolutionnaire, obtint de la Convention le décret qui rendit à la ville de Lyon changé en celui de Commune affranchie, s'employa à la pacification de l'ouest et se défendit plus tard d'avoir insulté, à Loches, comme on le prétendit, les cendres d'Agnès

Sorel. Sa modération le fit cependant dénoncer à son tour ; mais Doulcet de Pontécou=
=lant prit sa défense, et la dénonciation fut écartée par l'ordre du jour. Lors des élections
au Conseil des 500, le département de la Mayenne donna la majorité à Pocholles ; mais
il céda la place à un collègue plus âgé que lui. S'étant rendu alors en Italie pour affaires
particulières (an V) il se trouvait à Milan lorsque Bonaparte, après la conclusion du
traité de Campo-Formio, organisa en départements les îles Ioniennes. Pocholles accepta
la place de commissaire général dans le département d'Ithaque et en exerça les fonctions
à Céphalonie jusqu'au moment où les flottes réunies des Turcs et des Russes attaquèrent
ces îles : il entra alors à Corfou, mais dut revenir à Paris après la reddition de cette place.
Il n'adhéra point tout d'abord au coup d'Etat du 18 brumaire ; mais il fut nommé,
peu après, secrétaire général du département de la Roër, puis, le 23 fructidor an XII,
sous préfet de Neufchatel (Seine Infre). Il fut candidat au corps législatif en 1807,
mais le Sénat conservateur ne le nomma pas. Destitué en 1814, il fut réintégré
en 1815 ; puis, destitué encore en 1815, il alla à Bruxelles, où il collabora au Courrier
des Pays-Bas. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il repartit de
Paris le 8 février suivant, se fixa à Bruxelles, qu'il quitta en 1828 pour fonder
à Liège le Courrier universel subventionné par le gouvernement hollandais.
Sa femme avait demandé au Roi son rappel (4 mars 1818) ; mais Pocholles ne rentra
en France qu'après la Révolution de 1830, et mourut moins d'un an après.

Robinet = Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire, Paris, s.d. T. II, p. 658

Pierre Pomponne Amédée Pocholles, membre de la Convention, né à Dieppe le 30 Sept.
1764, mort à Paris le 5 juin 1831, maire de Dieppe en 1791, député suppléant à
l'Assemblée législative, représenta ensuite le département de la Seine Inférieure
comme conventionnel, et dans le procès du roi, il s'exprima ainsi : « Je vote pour la mort
de Louis, et puisse sa tombe enfermer toutes nos divisions et nos haines. » Le 23 fructidor
an XII, il fut nommé sous préfet de Neufchâtel, puis atteint par la loi sur les régicides
il dut quitter le territoire français en 1816.

Biographie moderne = Paris, Eymery, 1815, T. II, p. 403

Amédée Pocholles, député à la Convention Nationale, membre du Conseil des 500.
Professeur de rhétorique à Dieppe à l'époque de la Révolution, il fut élu en 1791 député suppléant de la Seine Infre à la Législature, où il ne prit point séance, et ensuite nommé député à la Convention Nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Envoyé successivement, en 1793, 1794 et 1795 dans la Vendée, il y exagéra les pertes des Royalistes, mais ne commit aucune cruauté. Prudhomme lui reproche cependant, avec beaucoup d'énergie, d'avoir violé le tombeau d'Agnès Sorel et dispersé ses cendres. Nommé ensuite député aux 500, concurremment avec Garnier de Saintes, Pocholles n'y fut point admis; il devint ensuite commissaire du Directoire à Corfou, et obtint sous Bonaparte, la sous-préfecture de Neufchâtel, départ. de la Seine Infre qu'il garda jusqu'à la Restauration de 1814

Hoefer = Nouvelle biographie générale, Paris, 1862, T. 40, p. 527

Pierre Pomponne Amédée Pocholles, homme politique français, né à Dieppe le 30 Septembre 1764, mort en 1832 à Paris. Il était fils d'un avocat au Parlement de Rouen, bailli de Dieppe. Il fit ses études chez les Oratoriens, entra dans leur Congrégation, professa les humanités à Angers et la rhétorique à Dieppe. Comme la plupart de ses collègues, il prêta serment à la Constitution civile du clergé (23 janvier 1791), mais il ne tarda pas à rentrer dans la vie privée. En Nov. 1791, il fut nommé maire de Dieppe et élu député suppléant à l'Assemblée législative, où il ne siégea point. Le 5 sept. 1792 il fut nommé membre de la Convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI sans sursis. En 1793, 1794 et 1795, il fut envoyé en mission successivement dans la Somme, à Lyon, en Touraine, en Bretagne. Républicain consciencieux, il se montra sévère contre les abus de toutes sortes, et réprima, sans cruauté, l'exaltation des révolutionnaires et les intrigues des royalistes. Les Lyonnais, reconnaissants des services qu'il rendit à leur ville, firent exécuter son buste par un de leurs compatriotes, Joseph Chinard, et lui en firent hommage. Ce buste se voit maintenant à la Bibliothèque de Neufchâtel. Prudhomme cependant lui reproche d'avoir violé le tombeau d'Agnès Sorel, dispersé ses cendres, etc, et il assure que

ce fait est consigné dans les registres de la municipalité de Loches. Ce qu'il y a de certain, c'est que Gocholles, dénoncé pour ce fait à la Convention, fut défendu par Pontécoulant, et que l'assemblée passa à l'ordre du jour. Lui-même, jusqu'à sa mort, nia constamment cet acte de vandalisme ; il convenait seulement avoir fait ouvrir la tombe d'Agnès et avoir coupé comme souvenir une mèche des cheveux de la belle maîtresse de Charles VII. Ce fut donc l'acte d'un poète, d'un archéologue et non celui d'un profanateur de tombeaux. Les restes d'Agnès Sorel sont encore conservés au château de Loches.

A la fin de la session conventionnelle (vendémiaire an IV) Gocholle fut réélu au Corps législatif par les électeurs de la Mayenne et concurremment avec Garnier de Saintes ; mais il ne fut point admis. Le Directoire l'envoya comme commissaire à l'armée d'Italie (1797) puis dans les Iles Ioniennes, qu'il administra jusqu'en mars 1799. Il se prononça contre le 18 Brumaire ; mais en 1802, il accepta les fonctions de secrétaire général du département de la Roër, puis celles de sous-préfet à Neufchâtel (1804) Destitué en 1814, il fut atteint par la loi de 1816, qui proscrivait les régicides et se retira à Bruxelles. Après la révolution de 1830, il revint habiter Paris, où il mourut.

Il a laissé plusieurs écrits en vers et en prose, mais qui n'ont pas été publiés.

H. L. r.

Voir = Documents communaux.
Le Moniteur général, ans II, III, IV, VII.

Revue de Rouen 1846

L'abbé Decorde : Essai historique et archéologique sur le canton de Neufchâtel, p. 255

L'abbé Cochet = Notice sur Gocholles

Biographie moderne, Leipzick, Besson, 1806, t. IV, p 61

Robert et Cougny : Dictionnaire des parlementaires français. Paris, Bourloton, 1889.

Robinet : Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire. Paris, s. d. t. II, p. 658

Biographie moderne, Paris Eymery, 1815, t. II, p. 403.

Hoefer : Nouvelle biographie générale, Paris, 1862, t. 40, p. 527

Arnault = Biographie nouvelle des contemporains. Paris 1824. t. XVI p. 381

Biographie des hommes vivants. Paris, Michaud, 1819, t. V. p. 77

Arnault = Biographie nouvelle des contemporains. Paris, 1824, T. XVI, p. 381

Pierre, Pomponne Amédée Pocholle, député à la Convention nationale, né à Dieppe en 1764, était entré fort jeune dans la Cong. de l'Oratoire, mais sans y faire de voeux ou contracter aucun lien. Il avait professé la rhétorique dans un des collèges de cet ordre, quand son père, juge et subdélégué à Dieppe, le rappela auprès de lui pour le former aux fonctions dans lesquelles il espérait l'obtenir pour successeur. Mais la Révolution vint jeter celui-ci dans une plus vaste et plus dangereuse carrière. Il adopta avec tout l'enthousiasme de la jeunesse les principes et toutes les espérances qui embrassèrent à cette époque tant d'hommes d'un âge mur et d'un esprit distingué. Ses concitoyens l'élurent maire de Dieppe en 1791 et, qqs mois après, député suppléant à l'assemblée législative. Il fut de nouveau, en sept. 1792, élu par eux membre de la Convention Nle, où dans le procès du roi il vota avec la majorité. Les mémoires du temps attestent, et les biographes les moins modérés conviennent que pendant les différentes missions dont ce député fut successivement chargé par la Convention, d'abord en Bretagne et les provinces de l'Ouest, ensuite à Lyon, à Tours, etc, il montra une modération malheureusement bien rare à cette époque de fureurs réciproques et de sanglantes représailles. Envoyé à Lyon peu de temps après le 9 thermidor, il fit aussitôt cesser les démolitions ordonnées par le comité de Salut public; rappela tous les citoyens que la terreur avait contraints de fuir; ranima l'industrie et la confiance; pourvut aux besoins de la ville pendant une disette longtemps désastreuse quoique factice, et obtint enfin le décret qui rendit à la ville de Lyon son nom, qu'on avait changé en celui de <u>commune affranchie</u>, après y avoir versé à grands flots le sang des habitants. Pendant cette mission, M. Pocholle avait éloigné de la ville tous les étrangers partisans ou fauteurs de l'odieux régime de la Terreur; mais il avait su en même temps comprimer tous ceux qui croyaient le moment venu d'exercer leurs vengeances particulières en bravant les magistrats et les lois. Ce ne fut qu'après son départ que les réactionnaires de Lyon purent se livrer à leurs fureurs, dont le Rhône emporta jusqu'aux mers les nombreuses victimes, et bientôt, dans tout le midi de la France, les compagnies dites de Jésus et

du Soleil devinrent les dignes émules des Terroristes. Dans une nouvelle mission à Tours, en germinal an III (avril 1795), M. Pocholle eut ordre de la Convention de faire désarmer en masse tous les hommes que les réactionnaires poursuivaient alors sous le nom de Terroristes : il n'en trouva point dans la ville ni aux environs, et ne fit exécuter le décret que sur la personne du bourreau. Cette conduite déplut aux réactionnaires qui le dénoncèrent à la Convention ; mais M. Doulcet de Pontécoulant prit vivement sa défense, et toutes les accusations furent écartées par l'ordre du jour. La même année, et deux jours après l'insurrection sectionnaire du 13 vendémiaire an IV (5 oct. 1795), il ne s'en opposa pas moins dans le sein de la Convention à la demande de rapporter ce même décret de désarmement, déjà opéré à Paris. On lui reprocha depuis, comme une perfidie, cette opposition. Il avait voulu, disait-on, augmenter les dangers de la Convention, en diminuant le nombre de ses défenseurs, tandis qu'il n'avait voulu qu'ôter aux sections de Paris un des prétextes de leur résistance. M Pocholle, qui avait laissé d'honorables souvenirs dans le département de la Mayenne, y fut élu au conseil des 500 ; mais les difficultés que le Directoire éleva bientôt sur sa nomination, l'empêchèrent de siéger dans cette assemblée. Il se rendit alors en Italie, et s'étant trouvé à Milan à l'époque où le général en chef Bonaparte, après la conclusion du traité de Campo-Formio, organisait en départements les îles Ioniennes, il accepta la place de commissaire général dans le département d'Ithaque, et en exerça les fonctions à Céphalonie jusqu'au moment où les flottes des Turcs et des Russes, alors réunies, attaquèrent ces îles. Il entra alors à Corfou, quelque temps avant le siège, et s'embarqua à bord du vaisseau *le Généreux*, commandé par l'intrépide capitaine Lejille, qui traversa les flottes ennemies et le porta à Ancône, où il sollicita des secours pour Corfou ; mais cette place se rendit avant qu'ils pussent y arriver. Pocholle revint ensuite à Paris, et s'y trouvait à l'époque de la révolution du 18 Brumaire, contre laquelle il se prononça assez hautement, quoiqu'il n'eût point eu à se louer du directoire, dont la puissance fut alors renversée. Pocholle resta longtemps sans exercer de fonctions publiques. Il fut enfin nommé secrétaire général du département de la Roër et ensuite sous-préfet de Neufchâtel (Seine Infre). La douceur de ses moeurs et ses qualités sociales, la sagesse et l'équité de son administration, particulièrement en tout ce qui concernait l'exécution des lois sévères de la conscription, lui acquirent bientôt l'estime générale

et l'affection de ses concitoyens.

Privé de son emploi en 1814, il le reprit momentanément en 1815, en fut privé de nouveau après la seconde rentrée du roi; et se trouvant atteint par la loi du 12 janvier 1816, il se retira dans le royaume des Pays-Bas. Pocholle s'y est créé des occupations analogues à son goût pour les lettres: il les avait constamment cultivées pendant une longue carrière politique et administrative, à travers tous les orages de la Révolution. Et si l'étude ne lui a pas toujours servi d'égide contre de nouveaux malheurs dans son exil, elle l'a aidé à en supporter les maux et à lui fournir les moyens de suppléer par un travail honorable aux faveurs de la fortune, qu'une philosophie insouciante lui a toujours fait négliger.

Biographie des hommes vivants, Paris, Michaud, janvier 1819, t. V, p 77

P. P. A. Pocholles, prof. de rhét. à Dieppe, à l'époque de la Révolution, fut élu en 1791 député-suppléant de la Seine Infre à l'Assemblée législative, où il ne prit point séance, et député à la Convention Nle où il vota la mort de Louis XVI (Discours) Pocholles se prononça contre le sursis. En 1793, 94, 95 il fut successivement envoyé dans la Vendée, où il exagéra les pertes des Royalistes, mais ne commit aucune cruauté; à Lyon, où il s'opposa aux Jacobins; et à Tours où il se conduisit avec assez de modération. Prudhomme lui reproche cependant d'avoir violé le tombeau d'Agnès Sorel, dispersé ses cendres, etc, et il assure que ce fait est consigné dans les registres de la municipalité de Loches. Pocholles fut nommé au conseil des 500, mais ne fut point admis. Il devint ensuite commissaire du directoire à Corfou, puis secrétaire général de la préfecture de la Roër, d'où il passa à la sous-préfecture de Neufchâtel (Seine Infre). Il conserva cette place jusqu'à la Restauration, en 1814; y fut rappelé de nouveau par Bonaparte, après le 20 mars, et la perdit définitivement à la seconde rentrée du roi. Il fut obligé de sortir de France en 1816, comme régicide et se réfugia en Belgique.

B. M.

M.M. 616. p. 27 N. 219 =

Le Conf. Pierre Pomponne Amédée Pocholle, tonsuré, de Dieppe, 15 ans,
fils de Pierre Pocholle, avocat et Marie Barbe Vincent
humanités à Dieppe
entré à Paris le 12, admis le 29 octobre 1779,
400 ₶ de pension

Archives de la Seine, Acte de décès = Dossier N 296.410

Mort à Paris XI, 4 rue Mézières, le 5 juin 1831 à 8h du soir, rentier, 66 ans.
Marié à vivante Victoire Bablon

ont signé: Louis Edouard Amédée Renon, huissier, 33 ans, demeurant Hôtel de la Monnaie
et Amédée Toussaint Courcier, adjudant major, 32 ans, rue du Petit Lion N 14

Notaire: Grénier, prédécesseur de Devers.